



Pour une société accueillante.

Malgré quelques progrès pour les familles avec la circulaire Valls du 28 novembre 2012, la situation des immigrés est restée, comme les années précédentes, précaire en 2013 : il n'y a jamais eu autant d'expulsions de Roms. De nouveau, la préfecture de Créteil freine le traitement des dossiers et distribue abondamment des Obligations de Quitter le Territoire Français (OQTF). Alors qu'on entend le ministre de l'Intérieur et la droite dire qu'il suffit de demander la nationalité française, les rendez vous pour déposer un dossier de naturalisation sont accordés au compte-gouttes, uniquement par internet. Sans doute, pour le gouvernement, les régularisations doivent-elles rester « exceptionnelles » en France. Des malades attendent plus d'un an avant d'obtenir un récépissé sous prétexte que l'ARS (Agence Régionale de Santé) n'a pas transmis son avis ce qui, éventuellement, permet de ne pas leur verser leur allocation d'handicapé. Des célibataires qui vivent en France depuis plus de dix ans ont une OQTF parce qu'ils n'ont pas fourni assez de preuves « certaines » ou à « valeur probante réelle ».

Pourquoi soupçonner à priori les immigrés de fraude et les faire apparaître comme des délinquants? Pourquoi entretenir la peur et le rejet de l'étranger dans nos sociétés occidentales fragilisées par la crise économique, sociale ? Pourquoi faire de l'immigration un problème alors que les migrations sont un phénomène mondial : de jeunes Français partent à l'étranger, les Africains émigrent davantage en Afrique même que dans les autres continents, les campagnes se vident pour les métropoles. La libre circulation simplifierait la vie de tous et, de fait, coûterait moins cher aux pays d'accueil. Pourquoi tous ces morts en Méditerranée ? Nos pays européens s'honoreraient à donner l'asile à des femmes, des hommes, des enfants obligés de quitter leur pays en guerre.

Liberté, égalité, fraternité, il est grand temps que la France donne l'exemple en se dotant d'un nouveau Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile (CESEDA) orienté vers un accueil digne des hommes et des femmes qui viennent en France construire leur vie.

La présidente Anne-Marie Divetain

L'immigration n'est un réel problème ni pour la France ni pour l'Europe.

Depuis 1997 des organisations de migrants asiatiques (notamment Philippines) célébraient le 18 Décembre comme « Journée Internationale de Solidarité avec les migrants », en référence à la Convention internationale sur la protection des droits des travailleurs migrants et de leurs familles du 18 Décembre 1990 .C'est le 4 Décembre 2000 que l'Organisation des Etats Unis proclame cette journée du 18 Décembre « Journée Internationale des migrants » qui sera célébrée dans les Etats membres de l'O.N.U. afin de « dissiper les préjugés » sur les migrants et « de sensibiliser l'opinion à leurs contributions dans les domaines économiques, culturel et social au profit tant de leur pays d'origine que de leur pays de destination ».De son côté, l'église catholique fête aussi depuis un siècle le 2ème ou 3ème dimanche de Janvier « La journée Mondiale du migrant et du réfugié » pour mettre l'accent sur le respect de la dignité humaine. A l'occasion de ce centenaire le Pape François appelle tous les hommes de bonne volonté à passer « d'une culture du rejet » à « une culture de la rencontre ».

Ces déclarations montrent que l'immigration n'est un réel danger ni pour la France, ni pour l'Europe. Cette dernière veut faire croire avec les dispositifs Frontex et Eurosur que l'immigration est un danger et qu'ils peuvent avec ces mêmes moyens couteux empêcher des drames tels que ceux des naufrages en Méditerranée. Mais l'examen des statistiques de l'Union Européenne des 27 , pour l'année 2010 , montrent que l'immigration ne représente que 0,61% de sa population .De plus ces statistiques indiquent que cette population est composée pour 21% de nationaux qui rentrent au pays, pour 31% de citoyens d'un autre pays de l'union , et ainsi seulement 48%de ressortissants d'un pays tiers , c'est-à-dire n'appartenant pas à l'U.E. , soit 0,29% de sa population (1488000 immigrés) . La France pour cette même année présentait une immigration représentant 0,38% de sa population. Elle se situe ainsi loin derrière le Royaume-Uni (0,95%) , l'Espagne (1,01%) , l'Italie (0,76%) et l'Allemagne (0,49%) . Ces 251000 immigrants sont pour 45% des nationaux rentrant au Pays, pour 24,5% des citoyens de L'U.E. et seulement 35,2% , soit 0,13% de sa population (88500) personnes venant d'un pays tiers de l'Europe . Ces chiffres montrent à eux seuls que l'immigration n'est pas un réel problème, mais est utilisée comme « bouc émissaire » de la crise du système économique, qu'elle aide à entretenir. Il est temps que cesse cette vue archaïque de l'immigration qui est une chance pour l'Europe et les différents pays qui la composent.

Un immigrant est une personne qui vient ou revient de l'étranger pour établir sa résidence dans un pays donné.

L'ANTISEMITISME EST UNE INFAMIE, un poison dont on connaît les conséquences atroces en France et dans le monde, qui a conduit à la mort de millions d'être humains parce qu'ils étaient juifs.

Ce début d'année vient de connaître une tentative de banaliser, sous prétexte « d'humour » la relance d'une propagande immonde qui ne devrait plus faire rire personne. Le racisme, l'antisémitisme, l'homophobie ne sont pas des opinions, ce sont des délits punis par la loi.

La loi doit s'appliquer à tous. Ce qui vient de se passer avec les meetings de Dieudonné appelle la vigilance de tous contre toutes les manipulations de l'opinion, contre l'excitation à la haine, à l'opposition de groupes humains sous prétexte de couleur, de religion. Au moment où se déroule à Ivry la SEMAINE DE LA MEMOIRE du génocide des juifs et des tziganes, il est toujours nécessaire de rappeler les enseignements de l'histoire

C'EST QUOI ETRE ETRANGER ?

PAROLES D'IVRYENS :

Des manifestations ont lieu contre la multiplication, la banalisation, d'insultes qui se veulent infamantes, des relents du temps des colonies, à partir de la couleur de la peau d'hommes et de femmes vivant dans notre pays. Il était temps que l'opinion se réveille, n'accepte pas que se crée un climat nauséabond de division, de rejet.

Notre collectif a voulu, publiquement, passer la parole aux habitants d'Ivry, notre ville, où vivent ensemble depuis longtemps, avec leurs différences, des hommes et des femmes venus de plusieurs pays.

Devant un centre commercial, nous avons posé cette simple question :

« c'est quoi être étranger ? »

65 personnes âgées de 18 à 84 ans, ont accepté en quelques heures de s'exprimer.

Nous avons noté et affiché avec leur accord, l'essentiel de leurs réflexions.

Puis pour marquer la Journée Internationale du Droit des Migrants, le 18 Décembre, nous avons rencontré 27 personnes devant la Poste principale.

Nous vous en livrons quelques extraits :

- **8 personnes** nous ont dit que pour elles « il y avait trop d'immigrés en France » avec des arguments divers, soit de rejet, de crainte, ou en raison de la crise que nous connaissons.

- **Christine** : « je me sens étrangère dans mon quartier, ça fait peur, j'ai peur aussi de la montée de Marine Le Pen »

- **Mireille** : « ça fait peur, les gens s'inquiètent des étrangers. Dans mon village natal les électeurs votent pour les partis qui rejettent l'étranger. Ils l'accusent de leur manger la laine sur le dos »

- **Romain** : lui nous dit autre chose, comme la plus grande partie de ceux qui ont accepté de nous répondre : « l'étranger c'est un autre moi-même »

- **Tamia** nous dit « avoir une couleur différente, une culture différente, c'est intéressant et attirant »

- **Nora** : « il n'y a pas d'étrangers il y a seulement des êtres humains qui aident à construire et à avoir leur place dans le monde »

- **Gunther** : « autrefois l'étranger était sacré, l'étranger était l'invité. Pour apporter quelque chose, il faut des différences, il faut du respect, on est tous pareils et tous différents »

- **Myriam** : « c'est un être humain comme tout le monde. Il y a des Français à l'étranger, je trouve qu'en France on profite des étrangers, les gars sont payés sur les chantiers 1000 € à peine. »

- **France** : « on est tous des humains sur terre, je suis optimiste car on ne naît pas raciste, c'est la vie qui rend les gens égoïstes »

- **Abel 7 ans , école Guy Mocquet** : « ils viennent d'un autre pays, mais ils ne sont pas différents de moi, ils ont plus de difficultés pour faire les exercices car ils ne comprennent pas bien le français. Une dame vient deux fois par semaine pour les aider, nous aussi on les aide. »

- **des personnes qui se présentent comme immigrés** ou enfants d'immigrés nous disent aussi ce qu'elles ressentent dans la diversité de leur vécu :

- **Anne** : « c'est difficile quand on ne connaît pas la langue, on est toujours étranger de quelqu'un d'autre »

- **Peter** : « je me sens toujours étranger ici ... j'ai toujours besoin d'aide , je découvre tous les jours »

- **Pascale** : « j'ai la double nationalité franco-italienne, ce n'est ni un souci ni un avantage »

- **Othmou** : « être étranger, c'est être jeté par la société ... Ça fait dix ans que je suis à Ivry et c'est invivable ... les gens oublient le passé. Moi je suis algérien, c'est grâce à nos parents que la France est ce qu'elle est aujourd'hui. On vient là pour le travail, pour la paix »

- **Fatou** : « être étranger, c'est être dans un pays qui n'est pas le sien. Vivre en France ce n'est pas facile et quand on est étranger c'est encore plus difficile. Papiers, logement, travail, il faut se battre au quotidien. »

- **Minh** : « je suis né en France. J'avais au début, des difficultés à m'identifier comme français, maintenant que j'ai des enfants, je le fais beaucoup plus facilement »

- **Mohammed** : « un étranger a le droit de vivre partout. C'est la terre de Dieu à condition de s'y intégrer là où il a le droit de vivre ».

- **Violette** : « l'étranger c'est mon père ! En combattant pour la résistance, il est devenu français.

- **Sophie** : « ma famille paternelle est étrangère et n'a trouvé que du bonheur dans l'exil ! l'immigration ne devrait pas

faire peur. Au contraire c'est de l'échange, du mouvement et de l'entraide »

- **Rachid** : « c'est être dans un pays qui n'est pas le nôtre ; le regard, cela dépend des gens. Ivry est tranquille, depuis 7 ans, jamais de problème »

Ces rencontres nous encouragent à poursuivre, à échanger franchement ; directement les paroles, les ressentis. C'est cela combattre les préjugés.

A chacun, à chacune d'en tirer les conclusions.

Anne-Cécile ouvre une piste à sa façon : « c'est un voisin de culture différente, c'est un débat de classe, misère contre misère . La crainte n'est pas un rapport à l'étranger, c'est un rapport à la misère »

Lutter contre le racisme n'est-ce pas agir pour faire reculer les craintes, les peurs, donner confiance en l'avenir. Agir concrètement pour l'égalité, le droit pour tous à l'éducation, à la santé, au travail, au logement ... Agir concrètement contre toutes les discriminations, les stigmatisations contre les groupes humains d'où qu'elles viennent. Notre collectif estime que le temps est venu d'accorder le droit de vote à tous et toutes aux élections municipales, à délivrer un titre de séjour à tous ceux qui le demandent.

Continuons a faire circuler la parole. Mieux on se connaît, mieux on peut vivre ensemble

Une atteinte au droit à la justice des plus pauvres.

Un soutien amélioré aux demandeurs d'asile, mais une Baisse générale de l'aide juridictionnelle

Dans l'article paru dans notre dernier Journal en Mars 2013, « Le droit d'Asile à bout de souffle » nous vous signalions que l'aide juridictionnelle* pour les demandeurs d'Asile exerçant un recours devant la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA) était 2,5 fois plus faible que celle attribuée pour un recours devant un Tribunal Administratif (TA). Un décret du 20 Juin 2013 et la circulaire d'application du 9 Août 2013 viennent à leur manière rétablir l'équilibre. Les rétributions pour les missions d'aide juridictionnelle devant la CNDA et devant les juridictions administratives, en matière de contentieux des étrangers, sont désormais de 16 unités de valeur pour les deux juridictions. Ainsi, les mesures d'économie étant devenues raison d'Etat, l'Aide Juridictionnelle devant les juridictions administratives a, à cette occasion, été baissée de 20 à 16 unités de valeur ! Ceci constitue une baisse de 90 € par mission*, dont le montant est ainsi ramené à 360 € .

Il est temps que cessent de tels bricolages de « mesurette » autour de l'accès au droit des plus pauvres, comme le déclare la Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats (FNUJA), qui réclame la création d'un Fond pour l'Accès au Droit et à la Justice . Celui-ci serait abondé par une contribution de solidarité, portant sur l'ensemble des actes faisant l'objet d'un enregistrement, l'ensemble des primes et cotisations des contrats d'assurance, l'ensemble des décisions de justice.

* l'aide juridictionnelle permet, en cas de faibles ressources, une prise en charge totale ou partielle par l'Etat des honoraires de l'avocat.

* compte tenu du montant de l'unité de valeur de 22,50 € depuis 2007

Cinq années d'angoisse et une explosion de joie

Cette jeune femme vit en France depuis 12 ans ; elle a quitté la Chine, car elle ne trouvait pas de travail après une formation de comptable. Peu après son arrivée, elle rencontre un compatriote et ils vivent ensemble en concubinage ; deux filles arrivent dans ce couple, mais le papa est emporté brutalement par un cancer, sa seconde fille avait juste 4 mois. C'est alors qu'elle commence les démarches pour obtenir une carte de séjour : 1ère demande et 1^{er} refus. Le Préfet utilise l'argumentation « Votre mère réside au pays, vous pouvez y reconstruire votre cellule familiale sans dommage ». Nous sommes en 2011, après 9 années de vie en France où elle a fait l'effort de perfectionner sa connaissance de la langue. Nous adressons au Préfet un recours et faisons une demande d'aide juridictionnelle auprès du Tribunal. Le recours étant resté sans réponse après quatre mois, signifiant un refus implicite en 2013. L'aide juridictionnelle ayant été obtenue, il faut faire un recours avec l'aide d'un avocat au Tribunal Administratif de Melun ; un an et demi d'attente depuis la demande d'aide juridictionnelle pour arriver à l'audience du dossier.

Le juge demande au Préfet d'examiner le dossier. Nous arrivons en 2014. Elle vit dans un petit appartement pris en charge par l'employeur de son mari. Début Janvier, elle est convoquée à la préfecture. Elle aura un titre de séjour « Vie privée et familiale » dans 4 mois. **Je vous laisse imaginer l'émotion et ses larmes de joie après cinq années d'angoisse.**

Pourquoi ai-je immigré ?

Où en suis-je après un peu plus de trois mois ?

J'habitais Bamako au Mali avec mes parents, un jeune frère et une petite sœur. Mon père était petit commerçant et ma mère travaillait comme femme de ménage pour payer notre scolarité. En Mai 2013, mon père décédait, alors que j'avais seize ans et allais entrer en terminale au lycée. Il avait laissé quelques économies, mais le seul travail de ma mère ne pouvait suffire à payer nos scolarités. Un conseil de famille s'est réuni et nous avons décidé que je partirai pour travailler en France et ainsi aider ma mère à payer les scolarités de mes frère et sœur. C'est ainsi que vers la mi-Août, je remettais 1.500 € à un passeur pour monter dans un camion avec des adultes et traverser, en sept jours dont 11 heures de marche à pied et tout en bivouaquant, les déserts d'Algérie et de Libye. Arrivés sur la cote libyenne au moment de monter sur le bateau, le patron me dit qu'il n'embarquait pas les valises. C'est donc en survêtement et chaussures de sport que je montais à bord et m'engouffrais sous le pont pour ne pas voir la mer qui me faisait peur. Nous arrivâmes heureusement après trois jours et demi de mer en ne mangeant que du pain deux fois par jour, à Lampedusa (en Italie).

La Croix Rouge nous prit en charge et releva nos empreintes digitales, avant de nous donner un peu d'argent pour gagner Paris par le train. C'est ainsi que je débarquais à la gare de Lyon le 30 Septembre. Un peu perdu, j'ai trouvé un Monsieur qui m'a aidé en échange de laver sa voiture et faire son ménage. Le lendemain, il me conduisit à l'Espace des Solidarités de

Boissy Bonneuil, où je fus pris en charge et logé à l'hôtel puisque j'étais mineur comme le prouvait mon extrait d'acte de naissance et ma carte nationale d'identité. L'assistante sociale ayant fait un signalement comme il se doit au procureur de la République, celui-ci ordonnait que me soit fait un test osseux et mettait fin à ma prise en charge, le dit test (archaïque et largement contesté) m'ayant déclaré majeur. Je me suis alors retrouvé à la rue et me suis rapproché du foyer de travailleurs migrants de Vitry-sur-Seine, où j'ai rencontré la travailleuse sociale du Foyer, mais celle-ci, ne pouvant rien faire pour moi et ne pouvant joindre le 115, m'a remis des sandwiches pour la journée et m'a conseillé d'attendre l'ouverture de la permanence du Collectif Ivryen de Vigilance Contre le Racisme qui par chance avait lieu ce soir là.

C'est là que j'ai appris que le procureur de la République n'appliquait pas la loi en me faisant faire un test osseux, car comme le dit celle-ci, mes papiers doivent faire foi, à moins qu'il n'ait prouvé que mes papiers étaient falsifiés. J'ai le soir été hébergé à l'hôtel par le Collectif et dès le lendemain nous prenions rendez-vous avec le Juge des enfants au tribunal d'instance de Créteil. Celui-ci nous recevait dans la journée et, après nous avoir entendus, prenait une double ordonnance : il me déclarait mineur selon mes papiers et prononçait une mesure de protection en me confiant à l'aide sociale à l'enfance pour une période de six mois. Il demandait

simultanément la vérification de l'authenticité de mes papiers. Habillé de vêtements plus chauds que le Collectif me remettait le lendemain, je retournais à l'hôtel où j'avais été la première fois .J'y retrouvais des jeunes dans la même situation que la mienne, et nous pouvions y prendre ensemble le petit déjeuner, un peu d'argent nous étant remis pour les autres repas de la semaine. Malheureusement, à la fin de cette semaine on m'envoyait dans un

autre hôtel un peu plus éloigné, où je me retrouve seul et isolé pour y attendre que l'on ait pu me trouver un foyer. J'essaye de m'occuper en visitant les alentours et en perfectionnant ma connaissance de la langue française. Je suis impatient de pouvoir rentrer dans un établissement d'enseignement technique pour y apprendre rapidement un métier tel que celui d'électricien.

LA SITUATION DES ROMS D'IVRY

Sur le terrain de la rue Truillot vivent environ 70 familles chassées de Roumanie par les inondations, la famine, la misère et une situation économique catastrophique générée par le système libéral. Ils tentent de survivre dans ce bidonville en ramassant et en recyclant ce qu'ils trouvent dans les poubelles ou ce que les Ivryens leur donnent. Ils revendent ensuite ces objets sur des marchés informels de Montreuil ou de Belleville ce qui leur permet d'éviter d'avoir recours à la mendicité Leurs enfants, nés en France pour certains, sont scolarisés dans les écoles d'Ivry.

Depuis leur installation, l'hôpital Charles Foix (APHP) cherche à récupérer ce terrain en faisant expulser ce campement. Le tribunal administratif de Melun qui a jugé l'affaire courant décembre 2013 a prononcé l'obligation de leur départ avant le 26 mars, mais ce délai sera peut-être prolongé (du moins nous l'espérons et agissons pour que cela se réalise) jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Un diagnostic social effectué par un organisme habilité : ALJ93 diligenté par l'Etat, le département et la commune est en cours. La situation de la majorité des familles a été examinée, conformément à la circulaire du 26 août 2012, parmi elles certaines familles pourront entrer dans un processus d'insertion à l'issu duquel un logement pourra leur être proposé...

Pour le moment, ces personnes essaient toutes de trouver du travail (depuis le 1^{er} janvier, elles ont le droit de travailler), mais le froid, l'humidité et la plus grande misère subsistent.

LA VICTOIRE DE MANDELA

L'hommage mondial rendu à Nelson Mandela est un évènement unique qui peut ouvrir une nouvelle période, donner un nouvel élan à la lutte pour un monde où tous les êtres humains seront considérés comme égaux en droits.

Tout n'a pas été réalisé en Afrique du Sud, mais avec Mandela et ses compagnons le peuple a obtenu pas sa lutte LA LIBERTE DE SE BATTRE POUR LA LIBERTE.

Il y a beaucoup à apprendre de ce combat illustré par un homme qui après vingt sept ans de baigne a pu voir se réaliser la cause à laquelle il a consacré sa vie : conduire son pays à en finir sans guerre civile, avec le régime de l'apartheid.

A la fin de son procès, en 1964, qui se termina par sa condamnation et celles de ses compagnons aux travaux forcés à perpétuité, le futur président de la République Sud Africaine conclura face à ses juges « toute ma vie j'ai lutté pour ma cause du peuple sud-africain. J'ai combattu la domination blanche et j'ai combattu la domination noire. J'ai adopté pour idéal une société démocratique et libre où tout le monde vivrait ensemble dans la paix et avec des chances égales. J'espère vivre pour le conquérir mais aussi c'est un idéal pour lequel s'il le faut, je suis prêt à mourir »

L'héritage de Mandela ne s'éteindra pas.

PERMANENCES (d'écoute et de solidarité) mercredi de 18h à 20h
samedi de 10h à 12h

Lieu : salle LCR 3, allée du Parc (en face de la poste principale avenue Danielle Casanova)

Lieu : salle LCR

POUR NOUS REJOINDRE ET

ÊTRE INFORME

écrire à CIVCR BP 30023 94201 IVRY SUR SEINE CEDEX

VOUS POUVEZ AUSSI NOUS AIDER FINANCIEREMENT

Chèque libellé à CIVCR Banque Postale SCE 42 833 92 B

ALPHABETISATION :

Le CIVCR et le GERMAE recherchent des formateurs bénévoles pour donner des cours de français à des étrangers.

Disponibilité nécessaire : soit un soir par semaine, de 20h à 21h30 ou de 18h30 à 20h soit le mercredi de 9h30 à 11h30.

Contact : germaeivry@gmail.com